



Commission de l'équipement et
du matériel des sapeurs-
pompiers – Z 777
Chemin du Stand 4
Case postale 284
1233 Bernex

Genève, le 2 septembre 2015

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
1ère année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. n du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Art. 35 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 juillet 1990 (RPSSP; F 4 05.01).

II. Compétences légales de la commission

Conformément à l'art. 34 F 4 05.01, la commission est chargée d'établir des normes uniformes pour les équipements, le matériel et les véhicules ainsi que pour les achats centralisés.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie les 9 octobre 2014 et 19 février 2015.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- l'équipement personnel des sapeurs-pompiers (chasubles des chefs d'intervention, protection thermique, casque;

- l'équipement antichute.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

V. Frais de la commission

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 585.-

* * *



David Gysler

Président de la commission



Commission de l'équipement et
du matériel des sapeurs-
pompiers – Z 777
Chemin du Stand 4
Case postale 284
1233 Bernex

Genève, le 7 juillet 2016

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
2ème année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. n du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 35 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 juillet 1990 (RPSSP; F 4 05.01).

II. Compétences légales de la commission

Conformément à l'art. 34 F 4 05.01, la commission est chargée d'établir des normes uniformes pour les équipements, le matériel et les véhicules ainsi que pour les achats centralisés.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 17 septembre 2015.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- le processus d'évaluation d'un nouveau casque pour sapeurs-pompiers;
- l'introduction d'une cagoule (protection thermique) pour les sapeurs-pompiers volontaires;
- le mode d'identification d'un groupe audiovisuel au sein d'une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires;

- l'introduction de nouvelles normes techniques pour les triopans;
- l'évaluation de la nécessité de compléter les moyens d'assurance pour les sapeurs-pompiers volontaires.

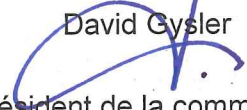
IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

V. Frais de la commission

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 97.50

* * *


David Cysler
Président de la commission



Commission de l'équipement et
du matériel des sapeurs-
pompiers – Z 777
Chemin du Stand 4
Case postale 284
1233 Bernex

Genève, le 29 juin 2017

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
3ème année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. n du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 35 du règlement du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 juillet 1990 (RPSSP; F 4 05.01).

II. Compétences légales de la commission

Conformément à l'art. 34 F 4 05.01, la commission est chargée d'établir des normes uniformes pour les équipements, le matériel et les véhicules ainsi que pour les achats centralisés.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie les 20 juin 2016, 18 octobre 2016 et 16 mai 2017.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- l'acquisition de nouveaux triopans et cônes de signalisation;
- l'évaluation de nouveaux casques pour sapeurs-pompiers;
- le renouvellement des équipements de protection respiratoire;
- l'acquisition et le mode d'engagement des cagoules de protection thermique;

- l'évaluation des solutions de remplacement de la ceinture de sauvetage actuelle;
- l'avancement de la migration des corps de sapeurs-pompiers sur Polycom.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

V. Frais de la commission

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 780.-



David Gysler

Président de la commission